



Notre référence : OTP-CR-239/12

La Haye, le 17 août 2012

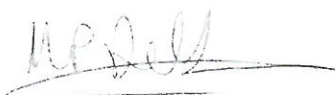
Madame, Monsieur,

Le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale accuse réception de vos documents / de votre lettre.

Les informations y figurant ont été inscrites comme il se doit au registre des communications du Bureau et recevront toute l'attention voulue, conformément aux dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer par écrit la décision qui aura été prise à ce sujet, ainsi que les motivations qui la justifient.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



M.P. Dillon
Chef de l'Unité des informations et des éléments de preuve
Bureau du Procureur

Christopher C. Black
Dr. Nkiko Nsengimana